

AISTI - Lettre d'informations N°7 - Avril 2013

Le licenciement d'un certain nombre de travailleurs de la pétrochimie du Kurdistan

Le directeur et le nouvel actionnaire de la pétrochimie du Kurdistan, M. K. Sourî a licencié 10 travailleurs expérimentés. Selon la même source, les travailleurs avaient arrêté le travail le 5 mars pour une durée de 12 jours pour protester contre les arriérés de salaire et d'autres revendications, sans arriver à un résultat.

M.K.Sourî est également l'un des directeurs et actionnaires de l'usine du renouveau industriel qui avait licencié la majorité des travailleurs prétextant une baisse des ventes. Le Comité de coordination pour l'aide à la création des organisations ouvrières.
01/04/2013

Le rassemblement des familles des travailleurs emprisonnés à Sanandaj et la libération conditionnelle de 3 militants

Les familles des militants ouvriers arrêtés et d'autres personnes se sont rassemblées les 30 et 31 mars devant le tribunal révolutionnaire de Sanandaj pour demander leur libération. Face aux intimidations des forces de l'ordre, ils ont refusé de quitter le lieu. Finalement, une délégation des manifestants a pu rencontrer le Procureur général Javahéri qui leur a promis de terminer l'instruction le 5 avril au plus tard.

La raison de l'arrestation de ces militants était leur appartenance au « Comité de coordination pour aider la création des organisations ouvrières ».

Les manifestants lui ont déclaré qu'ils continueraient leur rassemblement au cas où ils n'auraient pas reçu une réponse définitive à la date annoncée.

Le 8 avril 2013, les 3 militants ont été libérés avec une caution de 50 millions tomans pour chacun (15000 euros).

Le licenciement de Behnam Khodadadi, militant ouvrier et membre de l'Association des travailleurs de l'électricité et du bâtiment d'Isfahan

Ce licenciement s'est fait suite au discours du Nouvel an iranien, le 21 mars, dans la salle du camp ouvrier Tahéri à Kanghan (région de Fars du sud). Dans ce discours, B. Khodadadi avait parlé de la hausse des salaires et de l'absence des organisations ouvrières et avait invité les travailleurs à s'organiser et s'unir. Il avait aussi exprimé sa solidarité avec les contestations des travailleurs en Europe et incité la classe ouvrière d'Iran d'amplifier ses protestations en lien avec celles des autres pays.

Pendant son intervention, les forces de la sécurité du camp se sont précipitées vers lui pour l'arrêter sur place mais elles ont été repoussées par la réaction d'environ 1500 travailleurs. Néanmoins 7 jours plus tard, l'entreprise IIND (Compagnie de développement des réseaux industriels de l'Iran) l'a licencié.

L'Association des travailleurs de l'électricité et du bâtiment d'Isfahan condamne cet acte infâme et anti-ouvrier et déclare ne renoncer à aucun effort pour la réalisation des revendications des travailleurs.

L'Association des travailleurs de l'électricité et du bâtiment d'Isfahan. – 29/03/2013

KSL impose des impôts illégaux à ses salariés

La société KSL a commencé à déduire des impôts sur les bulletins de salaire de ses marins alors qu'elle ne les reverse pas à l'Etat. Cette société qui est basée à l'île de Kish, est exonérée des impôts car elle est située dans la zone franche. Les marins, en médiatisant cette information, se préparent à mener une action contre cette mesure illégale.

Alliance internationale pour soutenir les travailleurs en Iran